

Mairie de Taulé



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 24 septembre 2026, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, sous la présidence de

Monsieur CREACH Gilles, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 18/09/2025

Conseillers en exercice : 23

Présents : 21 Votants

Étaient présents : Le Maire, CREACH Gilles

Les adjoints : GOARNISSON Aude, BOZEC Marie-Claire, KERRIEN Ronan, LEMEUNIER Denis

Les conseillers délégués : KERSCAVEN François, BOULANGER Régine, HORELLOU Denis, Céline DANIELOU, POCHARD Frédéric, SALAUN Benoît

Les conseillers : BLONS Béatrice, LE BERR Mickaël, MEUDEC Dominique, KERBRAT Morgane, MOAL Hélène, PAUGAM Sandrine, LE GUERCH Eric, MARTIN Erwan, DE BLASIO Stéfano

Absents excusés : CHEVALLIER Carine donne pouvoir à Aude GOARNISSON, KERGUIDUFF Claudine donne pouvoir à DE BLASIO Stéfano

Absents : Arnaud PERROT

A été élu secrétaire de séance : Benoît SALAUN

Mise à disposition gratuite de la salle Steredenn - évènement éphémère à destination des adhérents de l'association sportif Taulé-Carantec

Vu la déclaration préalable d'une vente au déballage en date du 19/08/2026 ayant pour objet la vente d'équipements neufs pour la pratique du Handball ;

Vu la demande écrite de mise à disposition des locaux à titre gratuit en date du 19/08/2026 ;

Considérant que cette opération s'inscrit dans le cadre d'un partenariat financier entre l'entreprise et le club de Handball Taulé-Carantec permettant de soutenir l'association sportive locale ;

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la demande de mise à disposition de la salle Steredenn du 05/09/2026 de 14h à 18h et le 09/09/2026 de 16h à 20h et la gratuité de celle-ci.

Celle-ci s'inscrit dans le cadre d'un partenariat financier entre l'entreprise et le club de Handball Taulé Carantec.

Le signataire de la demande sollicite la bienveillance de la municipalité quant à l'occupation de la salle.

Madame Claudine KERGUIDUFF, absente excusée, ne participe pas au vote en raison du lien familiale établi avec la personne sollicitant la gratuité. Son pouvoir donné à Stéfano DE BLASIO n'est donc pas pris en compte.

Après en avoir délibéré, par 21 votes favorables, le Conseil Municipal :

- Accorde la gratuité de la salle Steredenn du 05/09/2026 de 14h à 18h et le 09/09/2026 de 16h à 20h ;

Le Maire,
Gilles CREACH,

